



Pêches et Océans
Canada

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

Numéro de la demande de soumission : FP802-170144

Date de clôture : Mardi le 3 octobre 2017

Heure de fermeture des soumissions : 14 heures HAE

Cette Invitation à soumissionner est passée pour le compte de Pêches et Océans Canada.

Titre: Élimination de diverses infrastructures excédentaires au phare de l'extrémité sud de Belle-Isle

Lieu des travaux: Belle Isle, Terre-Neuve-et-Labrador

L'ensemble de la demande de soumission y comprend le suivant :

1. Avis de Projet de Marché
2. Spécifications
3. Dessins
4. Formulaire de soumission (**Obligatoire – Pages 3 et 4 à être compléter par le soumissionnaire**)

LIEU DE CLÔTURE

Emplacement # 1 - Pour les soumissions électroniques SEULEMENT

S'il vous plaît envoyez votre soumission électronique à l'adresse de courriel suivante:

Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca

Emplacement # 2 - La garantie de soumission (par la poste ou bien messagerie/courrier)

Pêches et Océan Canada
Attention: Julie Michelle Tremblay
Réf. : FP802-170144
200 rue Kent
Poste 9W088, 9ième étage,
Ottawa, Ontario K1A 0E6
Téléphone: (613) 998-1614

Veillez noter :

Toutes les garanties de soumission (cautionnements) doivent être soumises sur papier avant la date de clôture à l'adresse postale indiquée ci-haut.



Pêches et Océans
Canada

LA PORTÉE DES TRAVAUX

Les travaux consistent à fournir la totalité des installations, de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux nécessaires à la démolition et à l'élimination de diverses infrastructures et matières dangereuses au phare de l'extrémité sud de Belle Isle, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces travaux devront être exécutés conformément aux plans et devis annexés et seront assujettis aux modalités du contrat.

En général, les travaux à effectuer aux termes du présent contrat comprennent ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

1. Démolition et élimination de l'habitation. Veuillez noter que la fondation en béton, qui comprend les murs de fondation au-dessus du niveau du sol et qui sont rattachés à l'habitation, peut rester en place. L'entrepreneur doit être prêt à percer des trous de 150 mm de diamètre dans la citerne de l'habitation afin de prévenir une future accumulation d'eau. Dans sa soumission, l'entrepreneur doit supposer que 12 trous devront être percés dans du béton armé de 200 mm d'épaisseur. Le représentant ministériel doit fournir les directives concernant les trous (y compris leurs emplacements précis) lorsqu'il se trouvera sur le terrain.
2. Démolition et élimination de l'ancienne station de signal de brume, du bâtiment de centrale électrique, du bâtiment de la génératrice diesel de secours, des hangars d'entreposage, du bâtiment du treuil et du palan, comme l'indiquent les dessins.
3. Pour toutes les fondations en béton qui demeurent en place, enlever la peinture décollée ou écaillée jusqu'au béton nu, et éliminer les éclats de peinture en les traitant comme des déchets dangereux contenant du plomb. Cela comprend les murs de fondation extérieurs, les dalles de plancher intérieures et les dalles de sous-sol.
4. Enlèvement et conditionnement (dans des sacs à déchets approuvés par UN) de tous les meubles, pièces d'équipement, matériaux meubles et débris à l'intérieur et à l'extérieur de l'infrastructure du bâtiment, y compris les matériaux dispersés un peu partout sur le site.

Il ne faut exécuter aucune partie des travaux de démolition avant que le représentant ministériel n'ait approuvé le plan écrit des travaux de démolition de l'entrepreneur.

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

Avant de soumissionner, les soumissionnaires peuvent visiter le site et les alentours afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux, les moyens d'accès au site, toute installation nécessaire, et doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements nécessaires quant aux risques, aux éventualités et autres circonstances pouvant influencer sur leur soumission ou le coût des travaux. Aucune indemnité ne pourra être prévue par la suite en raison d'une erreur ou de la négligence relativement à l'observation et à la détermination appropriées des conditions applicables.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires ou leurs invités doivent examiner la section "*Section 01 35 29 Health and Safety Requirements*" du devis.



Pêches et Océans
Canada

DATES DE DÉBUT ET D'ACHÈVEMENT PRÉVUES

Les services de l'entrepreneur débuteront dès l'attribution du contrat. L'achèvement prévu du projet est en date du **30 novembre 2017**.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

- Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de **2 000 000 \$** par incident. Toutes les soumissions **doivent** être accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.
- Le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission, à ses frais, conformément au document relatif aux exigences en matière de garantie de soumission, étant donné que celle-ci est requise lorsque le budget du projet annoncé est supérieur à 100 000 \$. Dans ces circonstances, la soumission et **l'original signé du cautionnement de soumission** doivent être remis à l'autorité compétente, au lieu de clôture, avant la date fixée à cet effet.

Note : Tous cautionnements de soumission seront retournés aux soumissionnaires non retenus. Le cautionnement de soumission du soumissionnaire gagnant sera gardé jusqu'à ce que les travaux entendus dans le cadre de ce contrat soient complétés.

Période de questions et réponses: Le MPO acceptera les questions des soumissionnaires jusqu'au **mercredi le 27 septembre 2017**. Prières d'envoyer les questions **directement et uniquement** à l'agent de contrat mentionné ici-bas.

Toute demande de renseignements concernant la présente demande de soumission doit être présentée par écrit (courriel) à la personne suivante :

Julie Michelle Tremblay
Agente principale des contrats
Courriel : Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca
Téléphone: (613) 998-1614